PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2026 À 19 H 30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2026 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents ou absents:

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Messieurs les conseillers Ryan Young et Jeffrey Smallwood sont absents;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Madame la greffière, Me Caroline Plourde, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**08-243-26 Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRIR** la séance ordinaire du 27 août 2026. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

**08-244-26 Ordre du jour**

Le sujet suivant est retiré de l'ordre du jour :

- Gestion des eaux parasitaires – entente relative à la communication de l'étude préliminaire (réseau pluvial et sanitaire Terrasse-Maxime/Terrasse Marc-Antoine)

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

Adopté

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

08-243-26 Ouverture de la séance

08-244-26 Ordre du jour

**2. Mot du maire**

**3. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**4. Adoption de procès-verbaux du conseil**

08-245-26 Adoption des procès-verbaux

**5. Patrouille municipale**

**6. Développement communautaire**

08-246-26 Sondage sur les outils de communication

08-247-26 Demande d'autorisation de tenir une levée de fonds au Centre Harpell – Événement « Yoga pour NOVA »

**7. Urbanisme**

08-248-26 Occupation du domaine public pour la tenue d'un événement – 132, rue Sainte-Anne

**8. Services techniques**

08-249-26 Autorisation de paiement – Travaux de rénovation de la piscine municipale de Sainte-Anne-de-Bellevue

08-250-26 Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin Sainte-Marie et rue des Pins

**9. FINANCES**

08-251-26 Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

08-252-26 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière

08-253-26 Adoption des comptes

**10. Administration et greffe**

08-254-26 Nomination d'un maire suppléant

**11. Ressources humaines**

08-255-26 Embauche de deux (2) patrouilleurs municipaux auxiliaires à temps plein

**12. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

08-256-26 Adoption du règlement numéro 889 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement numéro 805 et ses amendements

Adopté

08-257-26 Adoption du règlement numéro 890 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 832

**13. Dépôt de documents**

**14. Levée de la séance**

08-258-26 Levée de la séance

**2. MOT DU MAIRE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 8 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 46 et s'est terminée à 20 h 13 se résument comme suit :

| | **Résumé de l'objet principal de l'intervention** |
|---|---|
| 1e Intervenant(e) | - Est-il possible de déplacer le support à vélo qui se trouve présentement sur le côté du buisson devant la pharmacie afin qu'il puisse être utilisé des 2 côtés ?<br>- Est-il possible d'installer un support à vélo au parc Kawenothiion ?<br>- L'intervenant(e) demande que le trottoir du côté ouest du boulevard des Anciens-Combattants soit modifié afin de faciliter la descente à vélo ou en chaise roulante.<br>- Est-il possible de rendre le bouton d'appel de feux pour piétons plus accessible du côté ouest du boulevard des Anciens-Combattants, à l'intersection de la clinique médicale?<br>- L'intervenant(e) demande que les branches de l'érable situé au coin des rues De l'Église et Sainte-Anne soient coupées. |
| 2e Intervenant(e) | - Est-ce que l'obligation de remplacer les arbres abattus s'applique également à la Ville?<br>- L'intervenant(e) fait part au conseil d'une situation impliquant le déchiquetage des arbres abattus dans le cadre des travaux au parc Aumais. |
| 3e Intervenant(e) | - L'intervenant(e) exprime sa satisfaction en lien avec les « Town Hall meetings » à venir, annoncés dans le bulletin automne 2026/hiver 2027.<br>- Selon l'intervenant(e), plusieurs sorties de route se produisent sur la rue Daoust lorsque la chaussée est glissante. Est-ce possible d'installer un ponceau et de remplir le fossé près du miroir de la rue Daoust?<br>- Est-ce qu'il serait possible de faire parvenir les questions au conseil municipal par écrit, au plus tard à 12h avant une séance ordinaire?<br>- Le comité de démolition se penche présentement sur le dossier de la maison Michel-Robillard. Est-ce que les citoyens seront informés des conclusions de celui-ci ? |

Adopté

| | |
|---|---|
| | - Est-ce possible d'installer une lumière de circulation à l'intersection des rue Saint-Pierre et Sainte-Anne ? Car la visibilité pour les piétons n'est pas adéquate. |
| 4e intervenant(e) | - L'intervenant(e) mentionne au conseil qu'il/elle a constaté un achalandage de camions qui ne respectent pas la signalisation en vigueur sur le chemin Sainte-Marie et sur la rue des Pins.<br>- L'intervenant(e) pose des questions en lien avec la résolution 08-250-26 à savoir s'il est possible d'expliquer ce qui sera fait concrètement. |
| 5e intervenant(e) | - Un projet particulier d'urbanisme pour le secteur sud de la Ville a été annoncé. En quoi est-ce que cela consiste? |

## 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

**08-245-26 Adoption des procès-verbaux**

**ATTENDU QUE** le greffier adjoint a préparé les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2026;

**ATTENDU QUE** la greffière a préparé le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 août 2026;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par le greffier adjoint et la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

## 6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**08-246-26 Sondage sur les outils de communication**

**ATTENDU QU'** une baisse du nombre d'abonnements aux infolettres destinées aux citoyens a été observée;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite s'assurer que les outils de communication qu'elle utilise répondent aux habitudes et aux besoins des citoyens;

**ATTENDU QUE** le service des communications et marketing de la Ville souhaite réaliser un sondage à l'automne 2026 afin d'évaluer les outils de communication les plus utilisés par les citoyens;

**ATTENDU QUE** ce sondage permettra de mieux connaître les habitudes de communication des citoyens, d'évaluer l'efficacité des

Adopté

différents outils de communication municipaux et d'orienter les actions futures en matière de communications;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** le service des communications et marketing de la Ville à réaliser, à l'automne 2026, un sondage auprès des citoyens portant sur les outils de communication municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|---|
| **08-247-26** | **Demande d'autorisation de tenir une levée de fonds au Centre Harpell – Événement « Yoga pour NOVA »** |

**ATTENDU** la réception, en date du 15 juillet 2026, d'une demande de l'organisme NOVA l'Ouest-de-l'île, afin de tenir la 20e édition de son événement annuel de levée de fonds « Yoga pour NOVA » au Centre Harpell, le samedi 24 octobre 2026 de 10 h à 11 h 30;

**ATTENDU** la demande de location de la grande salle du Centre Harpell sans frais, le 24 octobre 2026, de 8 h 30 à 12 h, ainsi que la fourniture de matériel pour la tenue de l'événement;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** l'organisme NOVA l'Ouest-de-l'île à tenir la 20e édition de son événement annuel de levée de fonds « Yoga pour NOVA » dans la grande salle du Centre Harpell, le samedi 24 octobre 2026 de 8 h 30 à 12 h, sans frais de location;

**D'AUTORISER** les services des travaux publics et des loisirs à fournir le matériel requis pour la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

## 7. URBANISME

| | |
|---|---|
| **08-248-26** | **Occupation du domaine public pour la tenue d'un événement – 132, rue Sainte-Anne** |

**ATTENDU QUE** le restaurant Olé Tapas organise une levée de fonds Dine For Hope 2026 pour les enfants atteints du cancer à une date à déterminer à l'automne 2026;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du restaurant situé au 132, rue Sainte-Anne souhaite disposer d'un espace public adjacent au restaurant, soit sur une partie de la Place de l'Harmonie (lot 1 556 202),

Adopté

lors de la tenue de cet événement afin de pouvoir accueillir tous les invités;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si récité au long;

**D'AUTORISER** l'occupation du domaine public par le restaurant Olé Tapas sur une partie de la Place de l'Harmonie (lot 1 556 202);

**DE DÉLIVRER** à cette fin, un permis d'occupation du domaine public précisant les conditions applicables à cette occupation du domaine public à une date à déterminer à l'automne 2026.

Adoptée à l'unanimité.

## 8. SERVICES TECHNIQUES

| | |
|---|---|
| **08-249-26** | **Autorisation de paiement – Travaux de rénovation de la piscine municipale de Sainte-Anne-de-Bellevue** |

**ATTENDU QUE** le service des loisirs a procédé, en janvier 2026, à une demande de prix pour des travaux de rénovation de la piscine municipale, soit le sablage, la récupération et la disposition du sable, la réparation des fissures ainsi que la peinture;

**ATTENDU** la réception d'une offre de prix datée du 9 février 2026, de l'entreprise ProjetsÉVO INC., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 26 648,34 $ (taxes incluses);

**ATTENDU QUE** lors des travaux de sablage, une quantité plus importante de couches de peinture à retirer a été constatée, nécessitant des travaux supplémentaires de sablage, de nettoyage, de récupération du sable et de récupération des fissures et du béton, pour un coût de 28 025,16 $ (taxes incluses);

**ATTENDU** la réception de la facture numéro FAC-603 datée du 5 mai 2026 au montant de 24 648,34 $ (taxes incluses), et de la facture numéro FAC-725 datée du 15 juin 2026 au montant de 28 025,16 $ (taxes incluses);

**ATTENDU** la recommandation du coordonnateur des loisirs de la Ville de procéder au paiement desdites factures;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ENTÉRINER** la recommandation du coordonnateur des loisirs de la Ville;

**D'AUTORISER** le paiement des factures numéros FAC-603 et FAC-725 pour un montant total de 52 673,50 $ (taxes incluses), à l'entreprise ProjetsÉVO INC. pour

Adopté

les travaux de rénovation (sablage, récupération et disposition du sable, réparation des fissures et peinture) de la piscine municipale;

**D'AUTORISER** la dépense nette de 48 097,93 $ à même le poste budgétaire numéro 02-701-40-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**08-250-26** **Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin Sainte-Marie et rue des Pins**

**ATTENDU QUE** l'intersection du chemin Sainte-Marie et de la rue des Pins représente un problème pour la sécurité des piétons, en raison notamment de la vitesse excessive des véhicules;

**ATTENDU QUE** la géométrie actuelle de l'intersection ne permet pas de sécuriser le passage de piétons;

**ATTENDU QUE** le Comité de circulation a étudié les solutions possibles lors de sa rencontre du 26 mars 2026;

**ATTENDU QUE** la Ville a retenu les services de la firme LES SERVICES EXP INC. afin de procéder à une étude de faisabilité visant notamment à évaluer la reconfiguration de l'intersection et le retrait de la voie de virage à droite;

**ATTENDU QUE** le rapport de la firme LES SERVICES EXP INC., daté du 2 juillet 2026, confirme la faisabilité de la reconfiguration de l'intersection et identifie les modifications géométriques requises afin d'assurer une circulation sécuritaire des autobus et des véhicules lourds;

**ATTENDU QUE** le Comité de circulation a recommandé la fermeture de la voie de virage en direction est du chemin Sainte-Marie;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'AUTORISER** le service des travaux publics à procéder aux travaux de reconfiguration géométrique de l'intersection du chemin Sainte-Marie et de la rue des Pins, pour un montant maximal de 53 025,49 $ (taxes incluses), à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2025;

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder à la réalisation des travaux en régie, conformément au règlement sur la gestion contractuelle en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. FINANCES

**08-251-26** **Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes**

**ATTENDU QUE** l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois ans;

Adopté

**ATTENDU** la résolution numéro 02-041-26 relative à la vente pour défaut de paiement des taxes municipales dues;

**ATTENDU QUE** le 12 juin 2026, la greffière a fait parvenir un avis final aux propriétaires des immeubles en défaut de paiement de taxes;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées en depuis 2024 n'ont pas été payées le 17 août 2026 (voir annexe « A »);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 03-059-26 approuvant l'échéancier de vente d'immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de modifier l'échéance afin de reporter la date prévue pour la vente pour défaut de paiement des taxes afin de se conformer à l'article 511 de la *Loi sur les cités et Villes*;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil ordonne le service du greffe de la Ville de vendre à l'enchère publique pour non-paiement de taxes les immeubles mentionnés à la liste annexée « A » aux présentes le 2 octobre 2026, à 9 heures, dans la salle du conseil, au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue;

**QUE** le greffe soit autorisé à entreprendre les procédures requises pour donner effet à la présente résolution;

**QUE** le trésorier soit autorisé à enchérir au nom de la Ville pour un montant correspondant aux arrérages de taxes plus les intérêts et frais encourus.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|---|
| **08-252-26** | **Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons/promotions/aide financière** |

**ATTENDU QUE** la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu une demande de don de l'organisme à but non lucratif ABOVAS, le 8 juillet 2026;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

Adopté

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement de la somme de 250 $ à l'organisme à but non lucratif ABOVAS, qui offre un service d'accompagnement-transport aux résidents de l'Ouest-de-l'Île en situation de vulnérabilité, à même le poste budgétaire numéro 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**08-253-26 Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**D'APPROUVER** le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 7 juillet 2026 au 27 août 2026;

**1 152 063,59 $**

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2026;

**568 409,17 $**

Total **:** **1 720 472,76 $**

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 20 juin 2026 au 7 août 2026;

**639 851,91 $**

Adoptée à l'unanimité.

## 10. ADMINISTRATION ET GREFFE

**08-254-26 Nomination d'un maire suppléant**

**ATTENDU QUE** selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

**ET RÉSOLU,**

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Tom Broad comme maire suppléant pour la période du 1er septembre 2026 au 30 novembre 2026 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. RESSOURCES HUMAINES

Adopté

| | |
|---|---|
| **08-255-26** | **Embauche de deux (2) patrouilleurs municipaux auxiliaires à temps plein** |

**ATTENDU** la résolution numéro 03-083-26 autorisant la mise en œuvre d'un projet pilote au service de la patrouille municipale ainsi que l'embauche de trois patrouilleurs municipaux, sous réserve d'une entente avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429);

**ATTENDU QU'** en vertu de la lettre d'entente conclue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429), trois (3) postes d'auxiliaires à temps plein ont été créés;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général de la Ville à l'effet de procéder à l'embauche de deux candidats à titre de patrouilleurs municipaux;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

**ET RÉSOLU,**

**D'ENTÉRINER** la recommandation du directeur général de la Ville;

**D'AUTORISER** l'embauche de M. Olivier Ruel et de M. Philoxène Raymond à titre de patrouilleurs municipaux auxiliaires à temps plein en date du 8 septembre 2026, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et la lettre d'entente datée du 13 août 2026;

**D'AUTORISER** la dépense et le paiement du salaire de ces employés à même le poste budgétaire 02-290-00-142 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 12. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

| | |
|---|---|
| **08-256-26** | **Adoption du règlement numéro 889 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement numéro 805 et ses amendements** |

**ATTENDU QUE** le projet de loi n° 79, *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*, L.Q. 2025, c. 4, a été sanctionné le 25 mars 2025;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) (ci-après la « LCOM ») est entrée en vigueur le 1er avril 2026;

**ATTENDU QUE** la LCOM remplace les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ou le *Code municipal du Québec* en matière de contrats municipaux;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit être mis en jour en conséquence;

Adopté

**ATTENDU QU'** un avis de motion a préalablement été donné et un projet de règlement a été déposé par Monsieur le maire, Michel Boudreault, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 889, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

**08-257-26** **Adoption du règlement numéro 890 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 832**

**ATTENDU** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit que la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** la Ville adhère au principe de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3R-V) afin de prévenir et réduire la production de matières résiduelles;

**ATTENDU** le plan métropolitain de gestion de matières résiduelles (PMGMR) de la CMM - 2024-2030;

**ATTENDU QUE** la Ville doit se conformer aux nouvelles dispositions de ce plan sur la gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par monsieur le Maire, Michel Boudreault, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 890, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

## 13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 7 juillet 2026 au 27 août 2026;
- Liste des commandes au 31 juillet 2026;
- Procès-verbal de correction du règlement numéro 874-5 et son règlement corrigé;
- Procès-verbal de correction du règlement numéro 883 et son règlement corrigé;

Adopté

- Constatations découlant de l'audit 2025, préparé par la firme Daniel Tétrault, CPA Inc. le 18 février 2026.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**08-258-26 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire. Il est 20 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé] _____
Michel Boudreault
Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-352012 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-352011 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 27 août 2026 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 31 août 2026.

[Original signé] _____
Michel Boudreault, Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde, greffière

Adopté